

## CAPa SAPVER

### Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural

#### PRE REQUIS et CONDITIONS D'ACCES

- Sortie de 3<sup>ème</sup> Générale ou autre CAP
- Sortie de 3<sup>ème</sup> Enseignement Agricole
- Sortie de classe de 3<sup>ème</sup> SEGPA

#### OBJECTIFS

- COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES :
  - Établir une communication avec la personne et son entourage en lien avec son environnement
  - Réaliser des interventions d'aide à la personne
  - Réaliser des activités de vente

#### DUREE DE LA FORMATION

- 2 années, soit par année de formation :
  - CAPa 1<sup>ère</sup> année : 400 heures
  - CAPa 2<sup>ème</sup> année : 400 heures

La formation est basée sur l'alternance de séjours en milieu socioprofessionnel et dans l'établissement.

- Stages en structures accueillant des enfants, personnes âgées, restauration scolaire, restauration, service à domicile, dont un stage en vente obligatoire au 3<sup>ème</sup> trimestre.
  - en 1<sup>ère</sup> année (1 stage par trimestre)
  - en 2<sup>ème</sup> année :
    - un stage « vente – accueil »
    - un stage « services aux personnes »

#### METHODES MOBILISEES

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL :

- Entreprise et vie professionnelle, législation
- Techniques et pratiques professionnelles (hygiène, santé, techniques culinaires, économie sociale et familiale, techniques commerciales).

ENSEIGNEMENT GENERAL :

- Expression française et communication
- Mathématiques
- Éducation sportive, santé et sécurité – Le monde actuel : histoire-géographie, consommation, législation...
- Bases scientifiques et techniques professionnelles (biologie, éducation socio-culturelle)

#### MODALITES D'EVALUATION

- 12 CCF (Contrôle Continu en cours Formation)
- 1 EPT (Epreuve Ponctuelle Terminale)

*“Etablissement privé, associatif, en contrat avec l'État.”*

## ORIENTATION

- Cette formation permet d'acquérir des techniques et des pratiques professionnelles et une insertion dans la vie active : salarié de structures collectives : écoles, restaurants scolaires, maison de retraite, foyer logement, employé de maison, et dans des structures liées à l'accueil ou à la vente, etc ...
- Poursuite de formation en BAC PRO SAPAT (**S**ervices **A**ux **P**ersonnes et **A**nimation dans les **T**erritoires) après avis du conseil de classe soit en 2<sup>nd</sup> soit une entrée en 1<sup>ère</sup> directement, CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance, Apprentissage vente, Formations complémentaires, Auxiliaire de Vie Sociale, Aide soignant, Auxiliaire de puériculture ou encore Accompagnant Educatif et Social.

## TARIF 2024/2025

- Pension scolarité : 2 085,64 € dont 300 € de voyage pédagogique en CAPA 1<sup>ère</sup> année et dont 300 € de participation ERASMUS en CAPA 2<sup>ème</sup> année

## ACCESSIBILITE HANDICAP

- Bâtiments aux normes d'accessibilités aux personnes à mobilité réduite.
- Accessibilité à la formation : nous consulter pour étudier avec notre référent handicap la faisabilité selon le handicap.

*“Etablissement privé, associatif, en contrat avec l'État.”*

## APPRENTISSAGE sur la 2<sup>ème</sup> ANNEE

### VIVRE SON CAPa SOUS LE STATUT D'APPRENTI

Pour la rentrée de septembre 2023, les jeunes de la classe de CAPa SAPVER peuvent passer sous le statut d'apprenti à partir de la 2<sup>ème</sup> année.

#### CONDITIONS

De 16 à 30 ans révolus

#### STATUT

Le jeune est un apprenti, il est donc salarié et apprenant. Il est soumis au code du travail et la convention collective de l'entreprise et a les mêmes droits et devoirs que les autres salariés (mutuelle, congés payés...).

Il bénéficie de la carte « étudiante des métiers » délivrée par le CFA.

Le temps de travail est de 35h par semaine en CFA et à l'entreprise, 5 jours de congés rémunérés pour la préparation des examens et minimum 5 semaines de congés payés.

#### REMUNERATION

Année d'exécution du contrat	Jeune âgés de 16 à 17 ans	Jeunes âgés de 18 à 20 ans	Jeune âgés de 21 à 25 ans	Jeunes âgés de 26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	27%	43%	53%	100% du Smic, quelque soit l'année d'apprentissage
2 <sup>e</sup> année	39%	51%	61%	
3 <sup>e</sup> année	55%	67%	78%	

